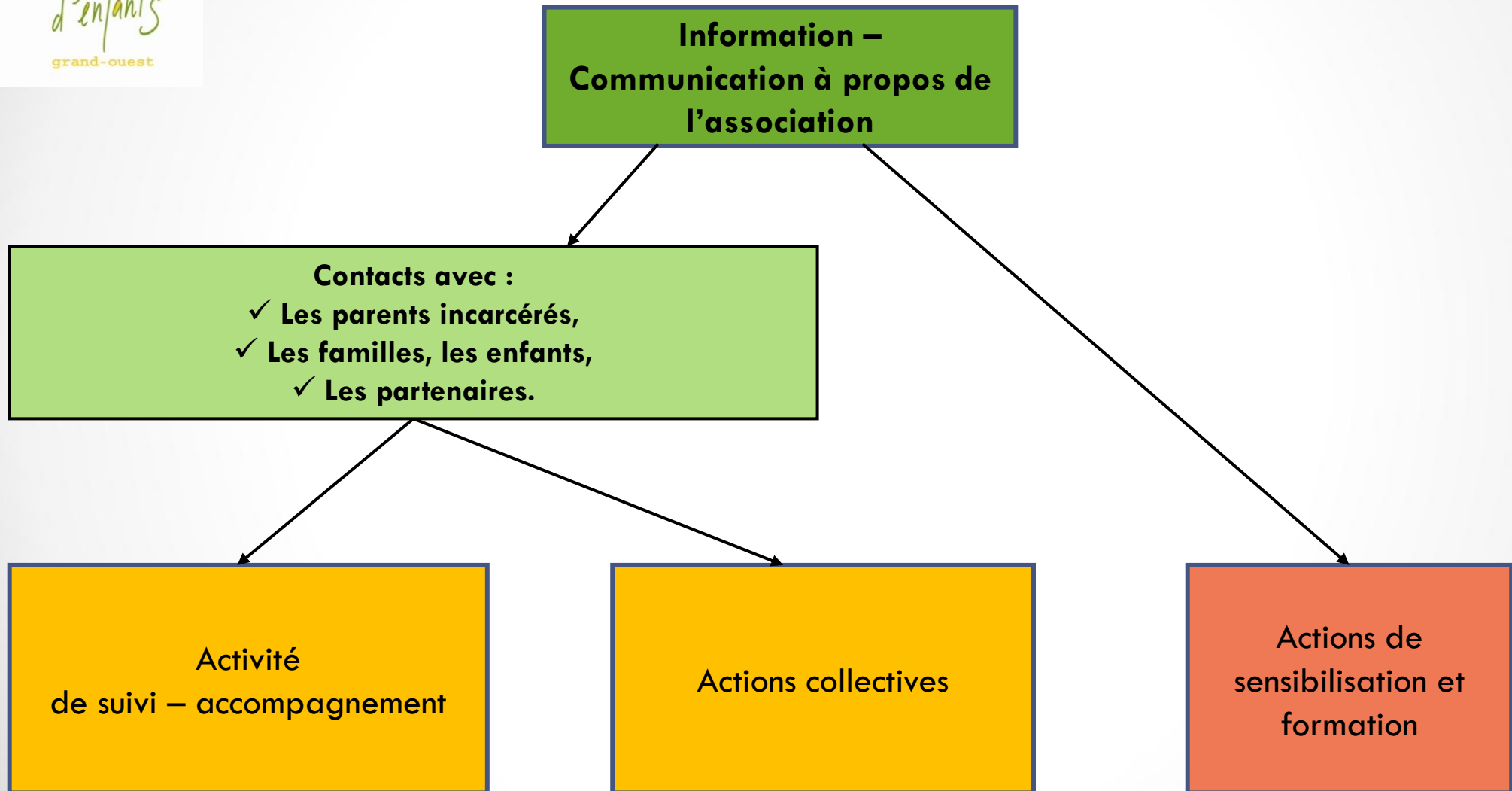
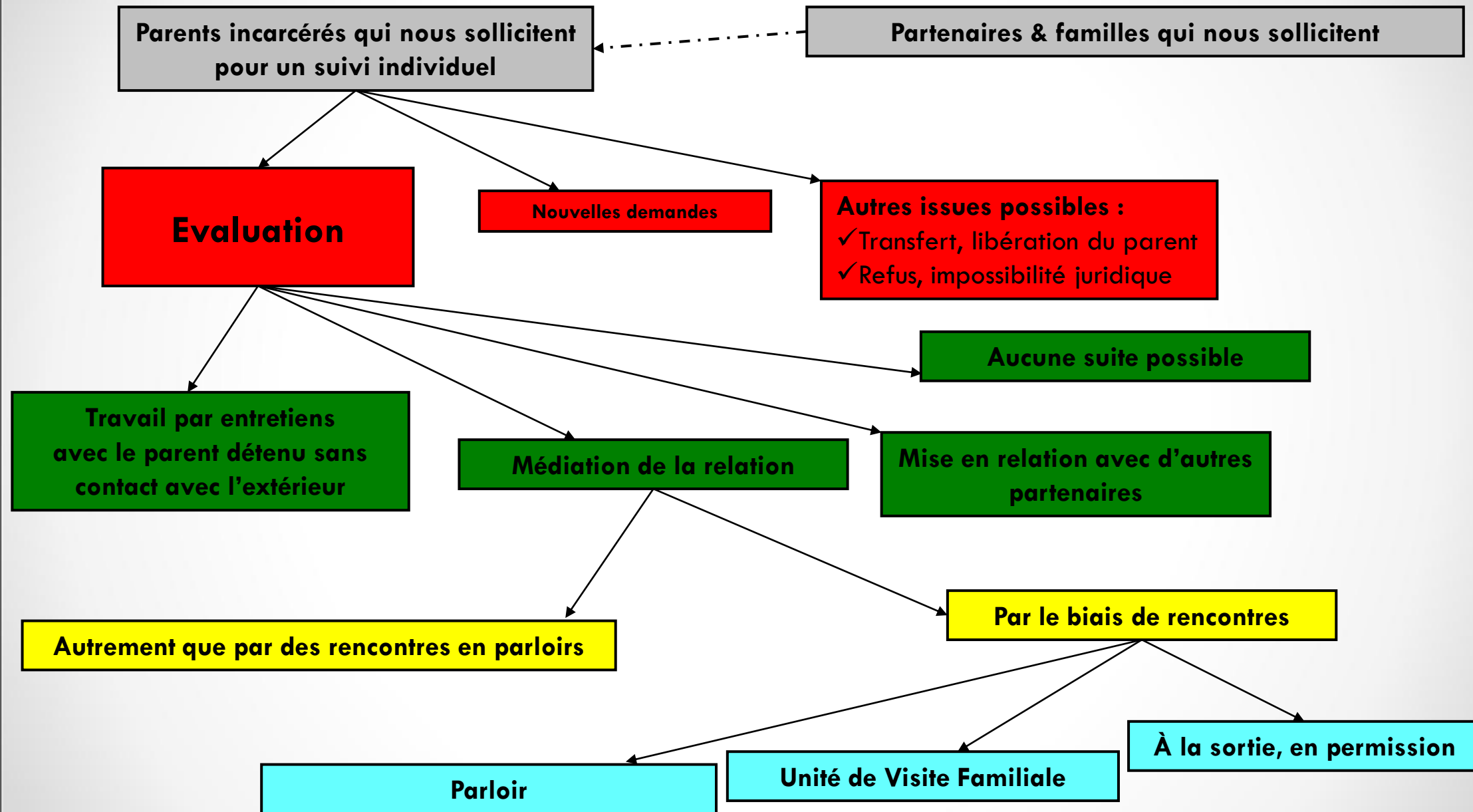


Activité globale



Activité de suivi – accompagnement



LÉGENDE: Activité de suivi – accompagnement



Contacts : les partenaires et familles peuvent contacter l'association, pour des demandes d'orientation et de conseils. Cela peut également concerner une demande de prise en charge: dans ce cas, l'association invite le parent incarcéré concerné à lui écrire pour initier le suivi.



Autres issues possibles : dans certaines situations, des démarches sont entreprises par l'association sans que cela n'aboutisse à un suivi : le parent incarcéré peut être transféré hors des établissements d'intervention de l'association, être libéré... ou sa situation juridique ne permet pas de contact avec sa famille ou ses enfants.

Évaluation et orientation : une des éducatrices de l'association rencontre le parent incarcéré, puis prend contact avec la famille et les partenaires concernés pour évaluer la situation et l'intérêt de l'enfant. En fonction, et en concertation d'équipe, l'association peut proposer un projet individualisé à la famille.



Travail par entretiens : lorsque la situation juridique ne permet pas de contacts avec les enfants, ou que le parent détenu ou ses enfants ne se sentent pas prêts, pour diverses raisons, à envisager une rencontre, des entretiens de soutien avec une éducatrice sont proposés.

Mise en relation avec d'autres partenaires : l'association peut orienter et aider le parent à prendre ou reprendre contact avec un interlocuteur plus adapté à sa situation: services sociaux, Juge aux affaires familiales...

Médiation de la relation : lorsque la situation le permet et que l'intérêt de l'enfant est respecté, une aide à la relation est proposée par différents biais :



Autrement que par des rencontres en parloirs : l'association peut proposer de médiatiser la relation par le biais de courriers, ou d'allers-retours sous forme d'entretiens individuels entre l'enfant d'une part et son parent d'autre part.

Par le biais de rencontres : lorsque des rencontres accompagnées sont envisagées, c'est un intervenant bénévole de l'association qui les effectue ; l'éducatrice qui a réalisé l'évaluation reste en référence et suit la situation tout au long de l'accompagnement. Différentes rencontres sont envisageables :



En parloirs : des rencontres sont accompagnées à raison d'une fois par mois, dans des parloirs aménagés (parloirs éducatifs); entre chaque parloir, le parent incarcéré est rencontré seul en entretien, et, autant que possible, l'enfant, afin de reprendre le parloir précédent et d'envisager le prochain.

En Unité de Visite Familiale : des studios aménagés au sein de l'enceinte pénitentiaire dans certains établissements (et, à terme, de l'ensemble) permettent aux détenus de recevoir leurs familles et amis, sous certaines conditions, entre 6h et 72h. Notre association peut accompagner une rencontre sur une durée n'excédant pas 6h et pour des situations dans lesquelles un ou des parloirs ont précédemment été accompagnés.

En permissions : ponctuellement, il est possible pour l'association d'accompagner une permission de sortie d'une personne détenue « à l'extérieur », lorsqu'il rencontre ses enfants.

À la sortie : l'association a mis en place une possibilité pour les familles qui le souhaitent d'accompagner sur une durée déterminée, et en relais avec d'autres interlocuteurs, quelques rencontres à l'extérieur, pour favoriser le passage « dedans-dehors » et faciliter la reprise de contact à l'extérieur.

Actions collectives

En détention

À l'extérieur

Ateliers
de confection de
cadeaux pour les
enfants

Ateliers-spectacle de
Noël

« Pères en prison,
pères quand même »

Autres

Conférences
juridiques

Groupe de parole
d'enfants de personnes
détenues

LÉGENDE : Actions collectives

En détention

L'ensemble de nos actions collectives s'envisage systématiquement :

- En partenariat avec la direction et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'établissement dans lequel elle se déroule.
- Dans la mesure de nos moyens.
- Sous forme de petits groupes de parents, afin de favoriser la dimension d'échange entre eux et avec les intervenants.
- Dans une dynamique de responsabilisation parentale.

- **Ateliers de confection de cadeaux pour les enfants:** deux groupes de 6 femmes, 2 fois par mois. Echanges et confection d'objets à offrir à leurs enfants en parloir ou par envoi postal. Actuellement mis en place à la Maison d'Arrêt des femmes de Rennes.
- **Pères en prison, pères quand même! » :** sessions de 4 ateliers pour des groupes fermés de 6 à 8 pères pour échanger et informer à propos de la parentalité; interventions de professionnels de l'association et d'intervenants invités : un juriste et un éducateur de jeunes enfants.
- **Conférence juridique:** intervention de 2h auprès d'un groupe de personnes détenues (jusqu'à 30) à propos d'informations juridiques sur la parentalité (autorité parentale, différences entre les magistrats, etc...).
- **Ateliers – spectacle de Noël:** 4 ateliers au cours des semaines précédant Noël, animés par un artiste plasticien et des intervenants d'Enjeux d'Enfants, pour des petits groupes de 6 pères : échanges et confection de cadeaux à offrir à leurs enfants le jour du spectacle, préparation de cette journée (décoration, goûter) durant laquelle les pères et leurs enfants pourront assister à un spectacle et jouer ensemble (grands jeux en bois). Mis en place au centre pénitentiaire des hommes de Rennes-Vezin.
- **Autres :** l'association étudie toute sollicitation de ses partenaires, et y répond dans la limite de ses moyens. Par exemple, en 2008, mise en place d'un atelier d'écriture auprès des femmes du Centre pénitentiaire de Rennes ou, ponctuellement, proposition de « Photos de famille en parloirs » action ayant pour finalité de proposer à toutes les personnes venant en parloir sur une journée de se faire photographier, chacun repartant avec une photo.

À l'extérieur

- **Groupe de parole d'enfants de personnes détenues :** participation à une étude-recherche menée par le CIAPHS (laboratoire de criminologie de l'Université de Rennes), en partenariat avec l'association Brin de Soleil (Maisons d'accueil des familles de Rennes) ; étude des besoins puis mise en place de groupes de parole d'enfants de personnes détenues.

Formation, sensibilisation et auditions

